



**ATTESTATION D'ASSURANCE
CONTRAT CUBE ENTREPRISES DE
CONSTRUCTION**

dont
Assurance de responsabilité décennale obligatoire

Attestation établie sur 3 pages



QBE Insurance (Europe) Limited
Coeur Défense - Tour A
110, esplanade du Général de Gaulle
92931 La Défense cedex
Tél : 01 80 04 33 00
Fax : 01 08 04 34 00
www.qbe.france.com

Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie

INTITULE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RESPONSABILITE CIVILE GENERALE : l'engagement de l'assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties de Responsabilité Civile Générale, 7 500 000 € pour l'ensemble de l'année d'assurance.	
RC EXPLOITATION / PENDANT TRAVAUX Tous dommages confondus Dont : 1. Dommages corporels 1.1 Dont recours en faute inexcusable 2. Dommages matériels et immatériels consécutifs 3. Dommages immatériels non consécutifs 4. Vol par préposés 5. Atteintes à l'environnement 6. Biens confiés	7 500 000 € par année d'assurance 7 500 000 € par sinistre 1 000 000 € par année d'assurance 1 600 000 € par sinistre 200 000 € par année d'assurance 30 000 € par sinistre 200 000 € par année d'assurance 30 000 € par année d'assurance
RC APRES RECEPTION OU LIVRAISON Tous dommages confondus Dont : 1. Dommages corporels 2. Dommages matériels et immatériels consécutifs 3. Dommages immatériels non consécutifs	1 600 000 € par année d'assurance 1 600 000 € par année d'assurance 500 000 € par année d'assurance 200 000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE Responsabilité Civile Décennale obligatoire	Pour les ouvrages à usage d'habitation : à hauteur du coût des travaux de réparation de l'ouvrage, y compris les travaux de démolition, déblaiement et dépose. Pour les ouvrages hors habitation : à hauteur du coût total de la construction déclaré par le Maître d'ouvrage, et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du Code des assurances.
Responsabilité du sous traitant en cas de dommages de nature décennale	7 500 000 € par sinistre
Responsabilité décennale pour les ouvrages de génie civil en cas d'atteinte à la solidité	500 000 € par année d'assurance
Bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	500 000 € par année d'assurance
Dommages intermédiaires	100 000 € par année d'assurance

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait par le courtier délégataire APRIL PARTENAIREs pour la compagnie QBE, à Rochefort le 27/12/2017.

APRIL Partenaires
Site de Rochefort
SERVICE PROFESSIONNEL
CS 90237
17304 ROCHEFORT Cedex
Tel 05.46.99.40.01